

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

01.69.80.29.29

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION

DÉCISION N° 2024 - 031

Objet : Mise à disposition de matériel scénique pour l'association QUARTET BUCCAL

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire ;

CONSIDERANT l'intérêt de mettre à disposition de l'association QUARTET BUCCAL, du matériel scénique, dans le cadre d'un spectacle ;

CONSIDERANT le projet de convention ci-annexé ;

DECIDE de signer une convention avec l'association QUARTET BUCCAL, sise chez Mr Eric Briot, 20 rue Kruger à Corbeil-Essonnes (91100) pour le prêt de matériel scénique du lundi 29 janvier au samedi 3 février 2024.

DIT que le matériel est mis à disposition gratuitement.

PRECISE que les conditions d'utilisation du matériel sont définies dans la convention.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le **31 JAN, 2024**



Le Maire

Sophie RIGAULT

Publication en ligne le : **31 JAN, 2024**